



Municipalité de St-Didace

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné aux personnes intéressées, par la soussignée, secrétaire-trésorière, que :

Le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 3 juillet 2023, le règlement suivant :

- 399-2023, intitulé « **Règlement établissant les tarifs de certains services municipaux** »,

L'objet de ce règlement numéro 399-2023, intitulé « *Règlement établissant les tarifs de certains services municipaux* », est d'établir une tarification pour le financement et l'utilisation de certains biens et services, et pour le bénéfice retiré de certaines activités de la municipalité de Saint-Didace.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site web à www.saint-didace.com

Donné à Saint-Didace, ce 20 octobre 2023

Chantale Dufort
Directrice générale